



Réponse du Premier ministre, du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et du ministre de l'Economie à la question parlementaire n°2996 du 7 octobre 2025 de l'honorable députée Madame Joëlle Welfring concernant l'objectif de zéro émission nette de CO₂ pour les véhicules neufs à l'horizon 2035

1. Monsieur le Premier ministre partage-t-il l'analyse selon laquelle un report de l'objectif de zéro émission nette de CO₂ pour les véhicules neufs risquerait de compromettre la compétitivité de l'industrie automobile européenne ?

Le gouvernement partage cette analyse.

L'Union européenne s'est engagée dans une transformation profonde du secteur automobile afin de répondre aux objectifs climatiques fixés dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. L'un des piliers de cette stratégie est la réglementation (Règlement (UE) 2019/631) sur les émissions de CO₂ des véhicules neufs, qui vise à réduire progressivement les émissions jusqu'à leur suppression totale en 2035.

Le Luxembourg soutient généralement le maintien des mesures climatiques européennes actuellement en vigueur dans le secteur de l'automobile jugées essentielles pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union européenne. Le Luxembourg reste toutefois ouvert à des ajustements ciblés afin de permettre au secteur de l'automobile de se développer, de renforcer les chaînes de valeur européennes et de rester compétitif face à la concurrence mondiale sans pour autant remettre en question l'atteinte de l'objectif de la neutralité climatique en 2050.

Le gouvernement veillera à maintenir des objectifs climatiques ambitieux qui permettront à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la compétitivité de l'économie européenne afin qu'elle puisse réussir la transition verte.

a. Comment Monsieur le Premier ministre évalue-t-il les conséquences sur l'emploi et les activités industrielles au Luxembourg ?

Le secteur des sous-traitants de l'industrie automobile est un secteur clé de l'économie luxembourgeoise générateur d'emplois et de recettes fiscales. Employant environ 8 500 personnes, ces sous-traitants sont actifs tout au long de la chaîne de valeur automobile, fournissant des composants, des modules, des systèmes, des matériaux et des équipements aux équipementiers (OEM). Grâce à son infrastructure numérique moderne et l'écosystème TIC (technologies de l'information et de la communication) de premier ordre, le Luxembourg est également devenu un lieu stratégique pour l'innovation dans le domaine de la mobilité intelligente et durable. Le secteur est confronté à de multiples défis face à la transformation durable et digitale, et au cadre réglementaire européen, et une certaine transformation du secteur est constatée, offrant notamment aussi des opportunités dans le domaine R&D. La prévisibilité est essentielle pour les acteurs afin de ne pas compromettre des décisions d'investissements déjà prises.



- 2. De manière plus générale, quelle est son appréciation quant à l'appel lancé par le chancelier fédéral allemand ? Comment le Premier ministre apprécie-t-il l'impact d'un tel report, notamment en matière d'emploi dans les secteurs automobiles à travers l'Europe ?**

Comme déjà indiqué à la réponse à la question précédente, l'impact d'un tel report, notamment en termes d'emplois dans les secteurs automobiles, risquerait d'être négatif sur le long terme.

- 3. Étant donné que les orientations du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) sont entre autres basées sur l'objectif européen de zéro émission nette de CO₂ pour les véhicules neufs fixé pour 2035, Monsieur le Premier ministre est-il d'avis qu'un report de l'objectif européen remettrait en question les objectifs du PNEC luxembourgeois ? Dans la négative, pour quelles raisons ?**

Les objectifs et mesures repris dans le PNEC forment un ensemble auquel le Gouvernement est attaché. La réglementation européenne sur les émissions de CO₂ des véhicules neufs est le levier principal pour agir sur l'offre des véhicules électriques mis sur le marché. Elle est complétée par une série de mesures, ancrées dans le PNEC, pour agir sur la demande et encourager les utilisateurs à opter pour un véhicule électrique plutôt que pour un véhicule à moteur thermique. Un report substantiel de l'objectif européen pourrait ainsi remettre en question les objectifs du PNEC.

- 4. Quelle position le Premier ministre entend-il défendre lors du prochain débat au niveau européen concernant cette éventuelle révision des objectifs relatifs à la zéro émission nette CO₂ pour les véhicules neufs à l'horizon 2035 ?**

Le Premier ministre compte prendre la position telle qu'esquissée ci-dessus lorsque, et si, le sujet est mis à l'ordre du jour du Conseil européen.

Luxembourg, le 7 novembre 2025.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN